

Durée : quarante ans.  
N° 163,925

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

- 1<sup>er</sup> Le brevet qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1) ;
- 2<sup>e</sup> Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé d'exploiter pendant deux années consécutives, et moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ;
- 3<sup>e</sup> Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet . . . . .

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou exemplaires, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc conseiller aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

# Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

1

Le Ministre du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 27 Août 1884 à 11 heures 15 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département du Doubs et constatant le dépôt fait par le <sup>1<sup>er</sup></sup>

J. Etelin

d'une demande de brevet d'invention de grisage, .. années, pour une éditionneuse de poche à trois touches.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au Sieur J. Etelin (alias magicien, Moncey) à Besançon (Doubs)

sous examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de grisage .. années, qui ont commencé à courir le 27 Août 1884, pour une éditionneuse de poche à trois touches

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au Sieur J. Etelin pour lui servir de titre.

Si cet arrêté demeurer joint, un des doubles de la description et des documents des grisages — déposés à l'appui de la demande.

Paris, le seix janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

Demande. Brevet d'Invention

Besançon 27 août 1886

Primata. 2



163,925

Autocommuni de Poche  
à trois touches. —

Le sieur Petetin Alexis

Description.

175  
Imprimer à Besançon

Cet Instrument très simple  
est composé de trois touches et trois  
roues à rochets dans une petite boîte  
plate en Carré long. —

Durée du brevet  
15 années.

La touche C en pressant dans  
son sens de ga et vient donner le résultat  
des unités la touche D donne celui  
des dizaines et la touche E celui des cent.

Chaque touche est munie d'un  
petit cliquet à ressort et d'un autre  
ressort de renvoi placé à l'extrémité  
au bouton de pression qui avance  
d'un cran à chaque impulsion du doigt.

Les rochets sont superposés de  
leur épaisseur afin que la tige  
placée en dessous tombe directement  
dans l'encreux du rochet suivant.

Pour rendre la marche plus douce  
au déclenchement des retenués, —

j'ai réduit le diamètre de la roue  
à rochet et fait un diamètre de un centimètre.

(2)

18 JUILLET 1886  
D'APRÈS M. PETETIN

entour et un demi Autometre la roue  
à rochet des dizaines.

Pour faciliter la lecture

Des chiffres placés sur chaque  
tourillon des roues à rochet j'ai  
superposé les rondelles plates  
marquées de 10 Chiffres de 0 à 9  
en placant celle de milieu sur  
~~les deux autres ce qui peut~~  
~~permettre de placer indifféremment~~

~~la figure en rouge sur le dessin~~  
~~le diamètre agrandi d'un double~~  
~~place également sans rien~~  
~~changer au système la touche E~~  
~~en ligne plus directe.~~

Sur l'autre cercle avec trois lunettes fig. 1  
accoste la boîte principale et sera  
à demander les rondelles chiffées  
en place, ainsi que la lecture du résultat.

La figure 3 indique la place des  
ressorts étant au nombre de trois pour  
chaque mouvement, 1<sup>e</sup> ressort d'arrêt  
au rochet d'arrêt de 10 et vient de la touche  
et le petit ressort du cliquet.

(23)

Petitmétrie.

(3)

De la Propriété industrielle,

Le Chef du Bureau

Le 1<sup>er</sup> Janvier 1883

La Société Générale pour  
l'Invention

D'abord 25 juillet 1884.

Primata. A

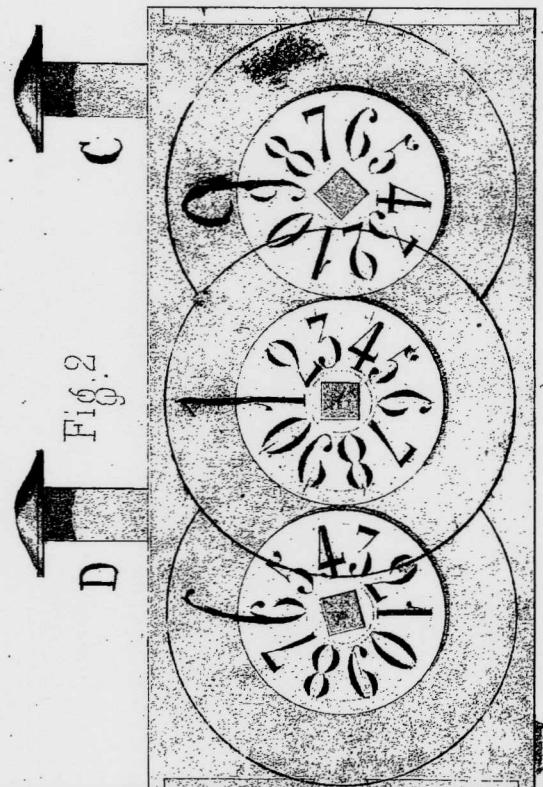
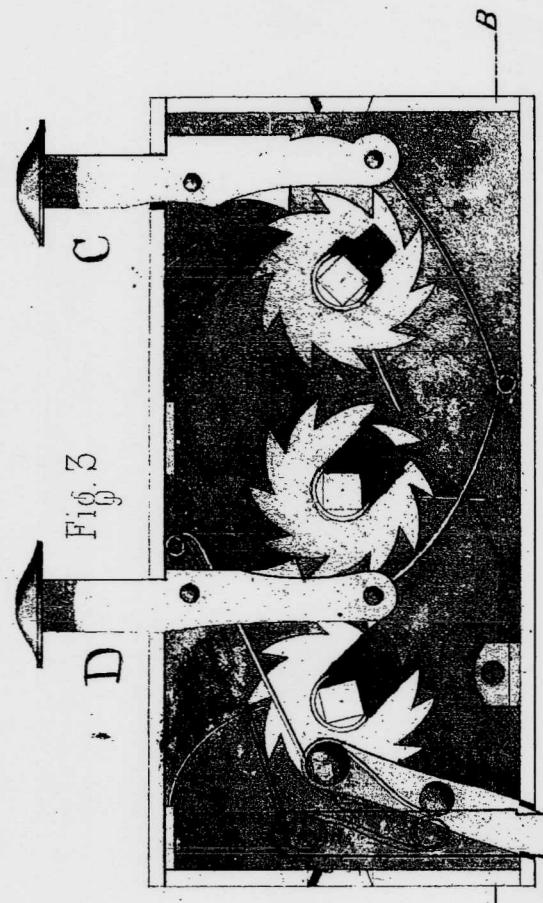


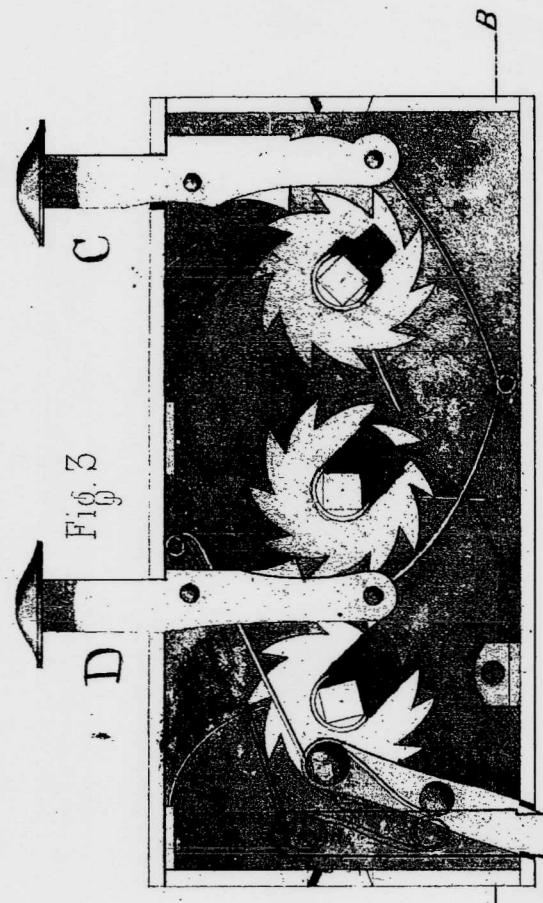
Fig. 2.



Fig. 3



D



C

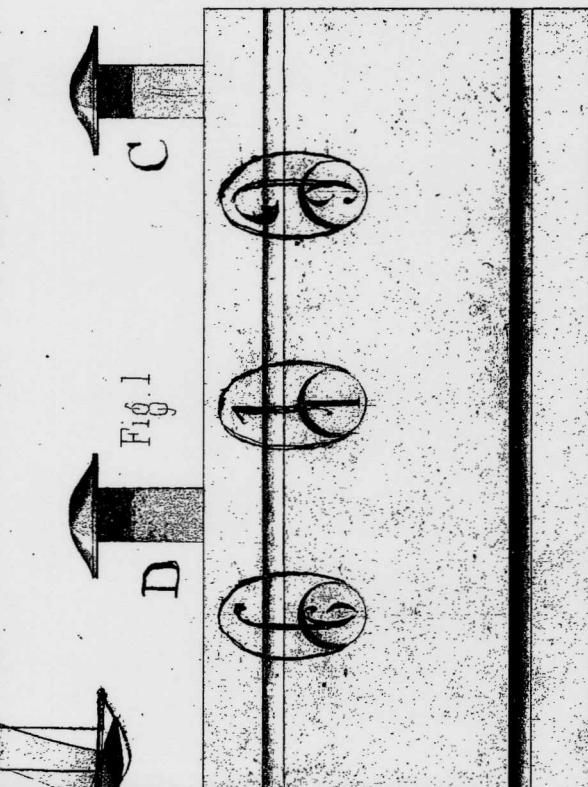


Fig. 1

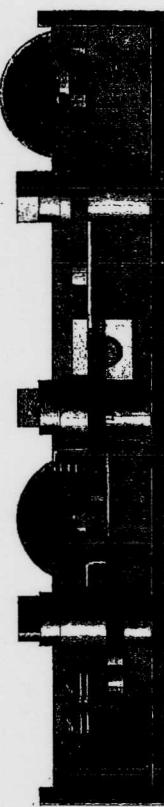
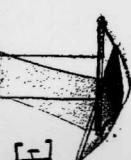
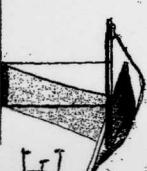


Fig. 4. - Coupe suivant AB

Besson, le 29 juillet 1884.

D'abord 25 juillet 1884.

Géomètre double d'excitation



163925



5

Il a pour être annexé au brevet d'industrie déposé  
le 27<sup>e</sup> <sup>janvier</sup> 1884  
par le <sup>sr</sup> G. Etatini  
Paris, le 6<sup>e</sup> <sup>janvier</sup> 1885

Le Ministre du Commerce,

Parfaitement vérifié l'originalité:

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle,

Dreyfus

Ministère  
du Commerce.

Certificat d'addition  
à un Brevet d'Invention  
du 27 aout 1884

N° du brevet principal :

163. 925

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 16.

..... Les certificats d'addition produisent les mêmes effets que le brevet principal, avec lequel ils prennent foi.

Art. 22.

Les cessionnaires d'un brevet et ceux qui auront acquis d'un brevet ou de ses ayants droit la faculté d'exploiter la découverte ou l'invention, profiteront du plus droit des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés au brevet ou à ses ayants droit. Réciproquement, le brevet ou ses ayants droit profiteront des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés aux cessionnaires.

Art. 30.

..... Seront nuls et de nul effet les certificats comprenant des changements, perfectionnements ou additions qui ne se rattacheront pas au brevet principal.

M. M.

# Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 20 juillet 1885, à 10 heures, / minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département du Doubs et constatant le dépôt fait par le fr

Petetin

d'une demande de certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans pris le 27 aout 1884 pour un additionneur de poche à trois touches -

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au fr. Petetin (Alcice) négociant, rue Moncey, 9<sup>e</sup> f, à Besançon (Doubs)

sans aucun préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un certificat d'addition au brevet d'invention de quinze années pris le 27 aout 1884,  
pour un additionneur de poche à trois touches -

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le certificat d'addition, est délivré au fr. Petetin pour l'en servir de titre.

A cet arrêté devraient joindre un des doubles de la description et un Des Doubles du Dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le Cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

J. J.



16392) Primata. +

Besançon 20 juillet 1885.

Demande

d'un brevet d'addition

même Durée que le brevet d'invention.

Description

175

Le Sme Petetin Alexis

rue Moncey à Besançon

Additionneur de poche  
à trois touches



Cet Instrument très simple figuré  
au Brevet du 27 Août 1884 n° 163928  
Composé de trois touches agissant  
sur trois roues à rochet de dix dents  
chaque placé dans une petite boîte  
plate de forme en Carré long..

La modification apportée au dit  
instrument est une pièce plate ayant  
à axe sous le rochet du milieu  
et recourbée à ses deux extrémités  
pour former arrêt sur le premier  
et troisième rochet en même temps,  
puis une autre petite pièce placée  
en dessus de celle ci qui appuie  
le deuxième rochet <sup>ainsi</sup> que la première  
pièce figure 13.

Cette petite pièce n'a qu'un rebord  
et l'arrête sur les trois rochets en même temps.

Les rebords des touches sont doublés

Les sections sont intervalles au 1<sup>er</sup> d'allez

Hains

Le

Petetin Alexis

8

Peut pour être annexé au Certificat d'addition  
 pris le 20 juillet 1885  
 par le J. F. Petetin  
 Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1885  
 Le Ministre du Commerce,

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau  
 de la Propriété industrielle,

Un document  
 en vingt lignes  
 Me renvoie l'un  
 mot au mot  
 mal —

J. F.

J. F.

Primate

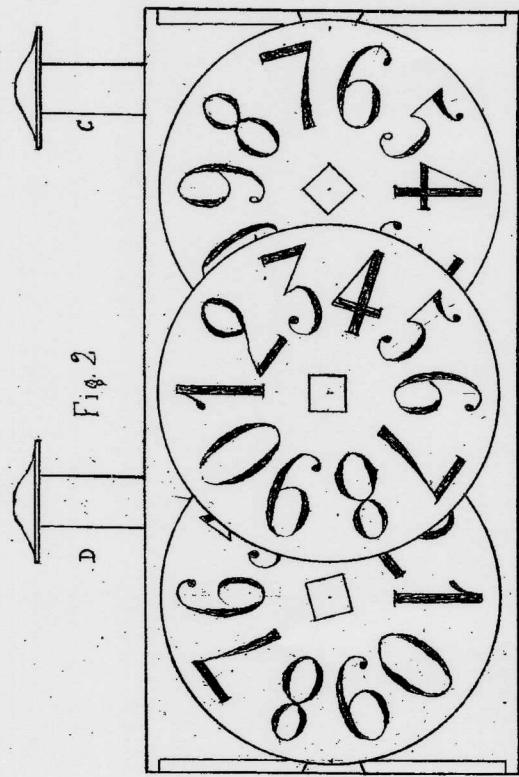


Fig. 2

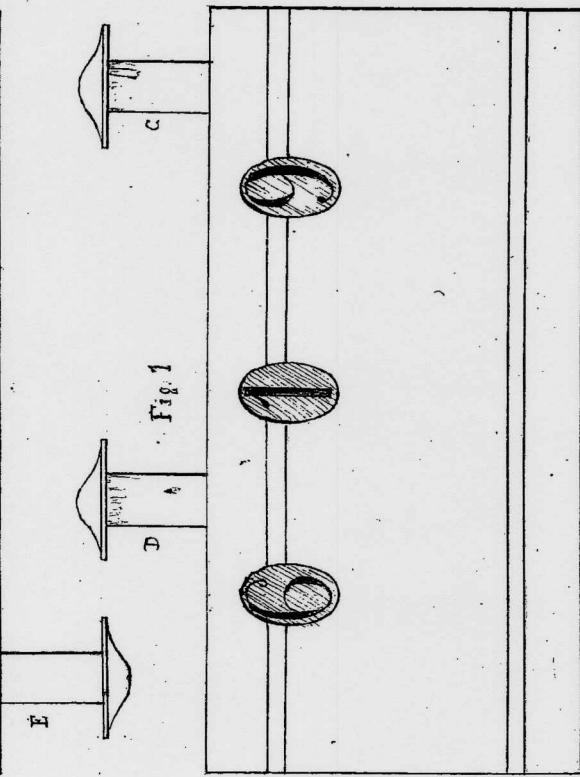


Fig. 1

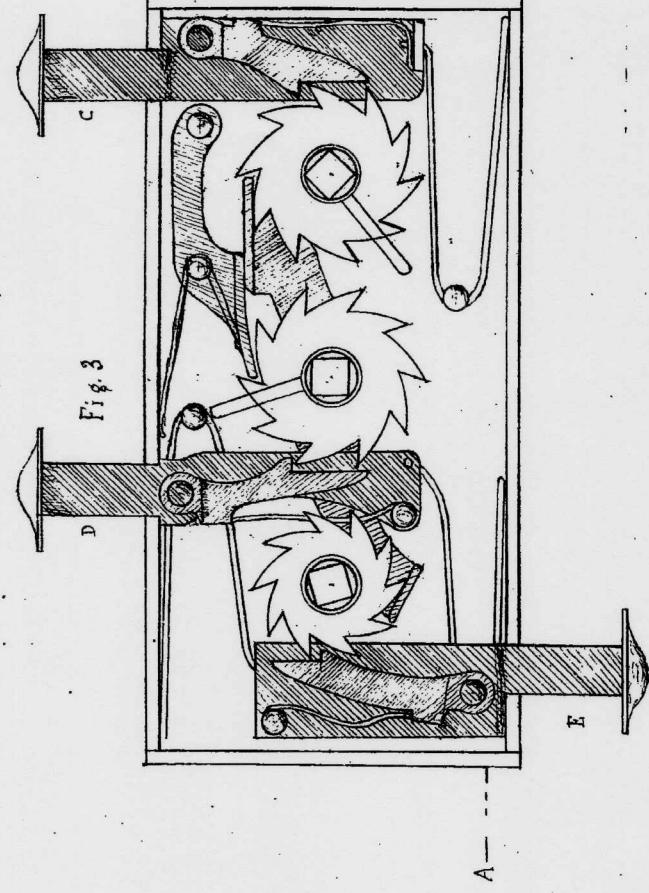
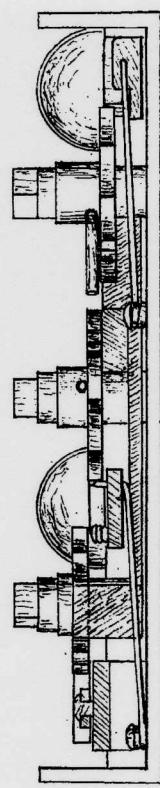


Fig. 3

Fig. 4 Coupe suivant AB



Boston 30 juillet 1883  
Petit Min  
20  
échelle double direction

16392



10

Il pour être annexé au certificat d'addition  
pris le 20 juillet 1885  
par le J. Petefiz

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1885

Le Ministre du Commerce,

Pour le Ministre et par délégation:

Le Chef du Bureau  
de la Propriété industrielle,

*[Handwritten signature]*